



## Partie II : Programme d'actions transversales du Grand Cycle de l'Eau à l'échelle du département

---

Les pages suivantes détaillent les 6 fiches « actions transversales » rédigées pour le Grand cycle de l'Eau.

Les 6 fiches actions traitent des conditions et des moyens à mettre en œuvre nécessaires à l'atteinte des objectifs du SDE et sont donc également à prendre en compte pour la réalisation des trois Schémas Départementaux thématiques :

- schéma départemental d'Alimentation en Eau Potable ;
- schéma départemental d'Assainissement ;
- schéma départemental des Milieux Aquatiques.

Le tableau 3 suivant présente les actions étudiées dans le cadre du présent rapport.

IDENTIFIANT	ACTION
GCE 5.1	Développer et animer des instances de concertation et d'échanges départementales et par bassin dédiées à la qualité de l'eau et aux milieux aquatiques
GCE 5.2	Construire et mettre en œuvre des stratégies Grand Cycle de l'Eau par bassin versant
GCE 5.3	Sensibiliser, communiquer, mobiliser les élus, les acteurs et le grand public dans la promotion de l'intérêt général
GCE 5.4	Apporter un soutien en ingénierie à l'échelle départementale
GCE 5.5	Mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions
GCE 5.6	Animer et suivre les actions du SDE

*Tableau 3 : liste des actions transversales développées dans le rapport du Grand Cycle de l'Eau*



Schéma Départemen tal  GRAND CYCLE DE L'EAU	<b>OBJECTIF 5 : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS ET LES MOYENS NECESSAIRES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS D'INTERET GENERAL PROPOSES DANS LE SDE</b>	
	<b>Fiche action GCE 5.1 : Développer et animer des instances de concertation et d'échanges départementales et par bassin dédiées à la qualité de l'eau et aux milieux aquatiques</b>	
	<i>Création</i> : 05 juin 2018	<i>Révision</i> :

## CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Les acteurs de la gestion de l'eau qui interviennent sur le département de la Vienne sont multiples ; leurs rôles sont variés et leurs échelles d'intervention différentes. Il est souhaitable de faire émerger et développer une vision stratégique intégrée de l'eau et de favoriser le décloisonnement de la gestion uniquement par thématique.

L'interdépendance entre les politiques de l'eau et les autres politiques est indéniable et doit être renforcée à toutes les échelles d'intervention. Aussi, la mise en cohérence des démarches doit être poursuivie à l'échelle des EPCI, du département, voire au-delà afin de réduire les phénomènes de marge.

- Plusieurs instances ou espaces d'échanges existent :
- ✓ A l'échelle départementale, des instances pilotées par les services de l'État déclinant sur le département, au regard des enjeux locaux, une politique nationale :
  - les différents comités de **la MISEN** assurent la cohérence des missions eau et nature des différents services de l'État via l'élaboration et le suivi d'une feuille de route partagée ;
  - les comités des usages de l'eau permettent de communiquer sur les objectifs d'état de la DCE, sur les enjeux locaux de la gestion de l'eau, sur les évolutions réglementaires, sur les réglementations locales (consultation et la concertation nécessaires à la prise de décisions administratives), sur les plans de contrôles.
- ✓ A l'échelle des bassins versants :
  - Une gestion par bassin versant sur les territoires de SAGE avec des **commissions locales de l'eau** (CLE) ;
  - La mise en place d'une commission inter-programmes d'actions par la CLE du SAGE Clain ;
  - Une dynamique d'animation portée par les **EPTB** et structure porteuse de SAGE.
- ✓ A l'échelle de sous-bassins versants :
  - Les COPIL des programmes d'actions qui ont en charge de développer des stratégies opérationnelles au regard des stratégies transversales de bassins versants.

### Mais cette dynamique rencontre des difficultés :

- Mobilisation contrastée des élus des structures ou collectivités suivant les thématiques ;
- Instances qui touchent un réseau d'acteurs souvent limité à des initiés. Difficulté à sensibiliser des élus qui ne sont pas référents sur la gestion de l'eau ce qui peut limiter la recherche de cohérence des politiques publiques ou programmes d'actions ;
- Absence de synthèse des actions opérationnelles au niveau départemental et des bassins versants ;
- Echanges insuffisants entre porteurs de programmes d'actions limitant la cohérence des interventions, la standardisation des données échangées, les retours d'expérience.



## **Les enjeux et objectifs du SDE :**

### **Enjeux :**

- **une gestion de l'eau volontaire, dynamique, innovante ;**
- **une approche intégrée de l'eau à travers les trois thématiques interdépendantes : eau potable, assainissement et milieux aquatiques ;**
- **une mutualisation des moyens ;**
- **la convergence des politiques publiques qui ont un impact sur l'eau.**

### **Objectifs :**

- Partager les mêmes objectifs de résultats liés à l'atteinte du bon état des masses d'eau et de l'atteinte des objectifs des zones protégées (AAC, baignade, Natura ...), sensibiliser un public plus large ;
- Favoriser une dynamique positive et constructive dans la gestion de l'eau sur le département, une approche décloisonnée au plus proche des enjeux de bassins versants au-delà des positions d'acteurs ;
- Faire converger le portage politique, les leviers réglementaires et les stratégies opérationnelles et faire converger les priorités d'actions pour plus d'efficacité en faveur de la ressource et des milieux ;
- Développer l'accompagnement départemental pour favoriser l'innovation et valoriser les bonnes expériences, mutualiser certaines actions.

**Dans un cadre d'instances déjà existantes, la cellule d'animation du SDE proposera, de manière souple et évolutive, à l'ensemble des acteurs ou à des groupes d'acteurs ciblés, des ateliers d'échanges.**

## **MISE EN OEUVRE**

La gouvernance du SDE s'articule au travers de plusieurs instances :

- **le comité directeur du SDE**
  - **sa composition :**
    - Préfecture ;
    - Département ;
    - DDT et ARS selon les sujets ;
    - Agence de l'eau Loire-Bretagne.
  - **son rôle :**
    - évalue et valide les orientations politiques proposées par le COTECH ;
    - valide le programme annuel/pluriannuel proposé le COTECH ;
    - peut aussi se mobiliser pour des dossiers particuliers fortement sensibles afin de coordonner les positions respectives de ses membres au regard des objectifs partagés du SDE.

Ce comité est co-piloté par la DDT et le Département. Il est assisté par la cellule d'animation, portée par le Département. Le fonctionnement est présenté dans la fiche 5.6.

- **le COTECH SDE**
  - **sa composition**
    - Département ;
    - DDT ;
    - ARS ;
    - Agences de l'eau (Loire-Bretagne et Adour-Garonne) ;
    - EPTB Vienne : structure porteuse des SAGE Vienne et Clain et de la démarche du SAGE sur les bassins de la Creuse et de la Gartempe ;
    - Structure porteuse du SAGE Thouet ;
    - EPTB Charente : structure porteuse du SAGE Charente.
  - **son rôle**
    - Définit et suit la feuille de route de la cellule d'animation ;
    - Rend compte de la mise en œuvre du SDE au comité directeur ;
    - Participe à l'animation des ateliers d'échanges ;
    - Valide et valorise les réflexions issues de ces ateliers et propose au comité directeur du SDE et aux acteurs des éléments d'amélioration continue du SDE ;



- Finalise les étapes importantes de suivi du SDE.

Ce comité est co-piloté par la DDT et le Département. Il est assisté par la cellule d'animation, portée par le Département. Le fonctionnement est présenté dans la fiche 5.6.

- **les ateliers d'échanges SDE**

Les ateliers d'échanges s'adressent selon les cas à l'ensemble des acteurs ou à des groupes d'acteurs ciblés, à des élus ou à des techniciens. Ils sont animés par la cellule d'animation du SDE. Ils sont mis en place pour répondre à des problématiques partagées, pour faire émerger des pistes de travail sur des questions précises. La plupart des ateliers d'échanges ont une durée de vie limitée dans le temps.

Voici la liste des ateliers d'échanges SDE envisagés dans un premier temps :

- **Des ateliers Grand Cycle de l'Eau**

- **atelier plénier SDE** pour rendre compte et échanger auprès de l'ensemble des acteurs sur la mise en œuvre du SDE et sur les résultats obtenus ;
- **suivi du SDE (détaillé dans la fiche 5.6)** : construire un tableau de bord d'indicateurs de suivi à partir de ceux proposés dans les différents schémas directeurs en partenariat avec les acteurs de l'eau volontaire, définir le fonctionnement du réseau de suivi SDE, élaborer un scénario d'échanges de données avec des conventionnements éventuels ;
- **financement des programmes d'actions** (mobiliser collectivement les financeurs sur le SDE et ses priorités, réflexions par thématique selon besoins sur l'autofinancement) ;
- **Sensibilisation et mobilisation Grand cycle de l'eau** nécessaire à l'atteinte des objectifs du SDE ;
- **Communication sur la mise en œuvre du programme d'actions SDE.**

- **Des ateliers thématiques**

- **Milieux aquatiques** : produire une stratégie opérationnelle en concordance avec le programme d'actions SDE, les stratégies des SAGE sur la base de bilans évaluatifs ;
- **Réduction des pollutions diffuses sur les bassins versants** : comment faire émerger des projets, des gouvernances, des programmes d'actions, des financements.

Les moyens mis en œuvre sont traités de manière globale dans la fiche action 5.6 « animation et suivi du SDE ». L'ambition des actions de l'objectif 5 est directement liée au dimensionnement de l'animation du SDE.

**SUIVI DE L'ACTION**

<b><u>INDICATEURS DE SUIVI</u></b>	<b><u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u></b>
<u>Indicateurs de moyen :</u> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de comités directeurs</li> <li>2. Nombre de COTECH</li> <li>3. Nombre d'ateliers d'échanges</li> </ol>	
<b><u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u></b>	<b><u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u></b>
Tous les ans	A définir



Schéma Département al  GRAND CYCLE DE L'EAU	<b>OBJECTIF 5 : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS ET LES MOYENS NECESSAIRES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS D'INTERET GENERAL PROPOSES DANS LE SDE</b>	
	<b>Fiche action GCE 5.2 : Construire et mettre en œuvre des stratégies Grand Cycle de l'Eau par bassin versant</b>	
	<i>Création : 12 juin 2018</i>	<i>Révision :</i>

## CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Les questions liées à l'eau en France, notamment l'atteinte des objectifs de bonne qualité fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), doivent reposer sur des politiques publiques efficaces, claires et cohérentes. Ainsi, il est nécessaire **d'engager une réflexion approfondie et partagée avec l'ensemble des parties prenantes, à l'échelle du grand cycle de l'eau afin de mettre en place des programmes d'actions efficaces, sur des périmètres cohérents.**

**La masse d'eau et le bassin versant sont les échelles les plus cohérentes pour mettre en œuvre des programmes d'actions efficaces dans le domaine de l'eau.** Néanmoins, la mise en œuvre de ces politiques peut être rendue difficile du fait des limites administratives, qui sont rarement les limites des bassins versants.

Jusqu'à ce jour, **les politiques contractuelles sont relativement cloisonnées**, avec :

- Des contrats orientés milieux aquatiques (cours d'eau, parfois zones humides), seul le contrat territorial Vienne Aval porté par le Syndicat Mixte Vienne Aval a engagé une démarche sur les problématiques liées aux pollutions diffuses ;
- Des programmes Re-Sources sur les aires d'alimentation de captages relatifs à la reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable,
- Des initiatives de rééquilibrage entre ressources et besoins : contrat territorial de gestion quantitative sur le Clain, programmes d'économie d'eau des SAGE,...
- Des schémas directeurs eau potable et assainissement portés à des échelles administratives par les maîtres d'ouvrages compétents.

Avec la mise en œuvre de la GEMAPI, la compétence milieux aquatiques couvrira l'ensemble du territoire départemental. De nouveaux programmes d'actions sont en cours d'élaboration pour agir sur toutes les masses d'eau du département. Dans ce nouveau contexte, l'élaboration des stratégies opérationnelles milieux aquatiques au regard des pressions et risques de non atteinte du bon état des masses d'eau identifiés induit peu à peu une prise en compte de la gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants et non plus uniquement à l'échelle des cours d'eau.

Dans le même élan, une mobilisation des collectivités locales s'engage vers une structuration de la gouvernance et/ou des programmes d'actions à l'échelle des bassins versants au-delà des limites administratives du département.

Une forte dynamique des programmes d'actions liés à l'eau potable est engagée avec notamment l'élaboration du programme Re-sources de la Varenne couvrant presque un quart de la surface du département.

L'approche "projet de territoire" imposée par l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015 s'appliquant au contrat territorial de gestion quantitative du Clain a permis d'engager une approche transversale nouvelle dans la gestion de l'eau qui devrait inspirer les autres bassins versants.

### **Les enjeux et objectifs**

Le SDE souligne l'importance **de décroisonner ces sujets** :

- D'accompagner la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'eau à travers les trois thématiques interdépendantes : eau potable, assainissement et milieux aquatiques ;
- De faciliter une convergence des politiques publiques qui ont un impact sur l'eau (politiques agricoles, économiques / industrielles, urbanisme / foncier, ENS).

Le SDE a produit une première version de fiches bassins versants permettant de retranscrire l'état des lieux, les enjeux de la gestion de l'eau sur chaque bassin versant ainsi que les programmes d'actions de tous les rapports SDE et de



mettre en avant les priorités d'actions thématiques et sur les masses d'eau cibles. Ces fiches bassins versants ont également intégré les stratégies des SAGE existants ou en cours d'élaboration.

La concertation auprès des acteurs de l'eau mise en œuvre avec le SDE devrait permettre de préciser ces approches transversales bassins qui sont amenées à être actualisées régulièrement.

**Le SDE propose de créer les conditions pour :**

- ✓ **Doter progressivement l'ensemble du territoire d'une stratégie par bassin versant et développer la notion de solidarité de bassin.** L'outil le plus pertinent pour se faire étant le SAGE ;
- ✓ **Mobiliser les acteurs dans l'élaboration de stratégies opérationnelles préalables à l'élaboration de contrats territoriaux,** en veillant à créer de la cohérence entre programmes d'actions en favorisant les échanges entre les animateurs des différents contrats et programmes d'actions afin qu'un partage des données entre les acteurs du territoire puisse s'opérer ;
- ✓ **que les porteurs de contrats et les autres acteurs, qui agissent à une échelle administrative, intègrent dans leurs programmations ou leurs réflexions la dimension « bassin versant » :** souci de la cohérence entre les programmes d'actions du bassin versant, en accord avec la stratégie définie préalablement ;
- ✓ **que les maîtres d'ouvrages, porteurs de programmes d'actions milieux aquatiques, intègrent progressivement d'autres problématiques jusqu'ici peu prises en compte** (plans d'eau, zones humides, lutte contre les pollutions diffuses, risques d'inondation...).

**Le programme d'actions :**

Le programme d'actions du SDE propose que la cellule d'animation du SDE :

- ✓ **Actualise régulièrement les fiches bassins versants** en lien avec les acteurs de ces bassins versants en suivant l'élaboration et la réalisation des programmes d'actions ;
- ✓ **Mobilise les acteurs des différents programmes d'actions autour des stratégies de bassins versants** en partenariat avec les SAGE par le biais des instances du SDE ;
- ✓ **Participe à la déclinaison de la feuille de route MISEN sur l'eau** élaborée par les services de l'Etat en feuille de route par bassin versant pour plus d'interaction entre les leviers réglementaires et les leviers opérationnels ;
- ✓ **mette en œuvre un observatoire des programmes d'actions.**

**MISE EN OEUVRE**

<b><u>ZONE D'ACTION</u></b>	
L'ensemble du territoire départemental est concerné	
<b><u>MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE</u></b>	<b><u>PARTENAIRES POTENTIELS</u></b>
Cellule d'animation du SDE	acteurs de l'eau et collectivités territoriales

**Les moyens mis en œuvre sont traités de manière globale dans la fiche action 5.6 « animation et suivi du SDE ». L'ambition des actions de l'objectif 5 est directement liée au dimensionnement de l'animation du SDE.**

**SUIVI DE L'ACTION**

<b><u>INDICATEURS DE SUIVI</u></b>	<b><u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u></b>
Indicateurs de moyen : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat de mise à jour des fiches bassins versants</li> <li>• Nombre de réunions</li> </ul>	
<b><u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u></b>	<b><u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u></b>
Tous les ans	A définir



<b>Schéma Départemental</b>	<b>OBJECTIF 5 : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS ET LES MOYENS NECESSAIRES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS D'INTERET GENERAL PROPOSES DANS LE SDE</b>	
	<b>Fiche action GCE 5.3 : Sensibiliser, communiquer, mobiliser les élus, les acteurs et le grand public dans la promotion de l'intérêt général</b>	
	<i>Création : 13 juin 2018</i>	<i>Révision :</i>

## CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

La politique de l'eau en France est un sujet complexe, technique dans son approche et sensible. Les instances et les procédures sont généralement méconnues et les objectifs à atteindre peuvent être incompris et difficilement partagés avec les habitants, les usagers et les élus.

Les principes d'information, de consultation et de participation du public aux politiques de l'eau sont identifiés comme une clé du succès par la Directive Cadre sur l'Eau et les SDAGE. Ces derniers précisent que la sensibilisation et l'éducation des citoyens à la gestion de l'eau sont d'intérêt général.

Il a été ainsi souligné à plusieurs reprises à travers les échanges organisés durant le SDE, l'importance de travailler sur la **sensibilisation des usagers et des élus locaux, notamment ceux qui ne sont pas investis dans des collectivités ou assemblées dans le domaine de l'eau**. La mise en œuvre de dispositifs de sensibilisation et de communication adaptés au public ciblé est un **préalable incontournable**.

Des actions de sensibilisation et d'information existent sur le territoire départemental et sont portées par différents acteurs (*ARBNA, Collectivités, Agence de l'Eau, Département, Commissions Locales de l'Eau, EPTB, services de l'état, fédérations, association de protection de l'environnement, réseau TMR du CPIE du Val de Gartempe...*) à différentes échelles et pour différents publics.

### **Les enjeux et objectifs**

- ✓ lever les freins à la mise en œuvre de la gestion de l'eau, mobiliser dans la promotion de l'intérêt général de la gestion de l'eau et faciliter la mise en œuvre de programmes d'actions thématiques plus ambitieux ;
- ✓ tendre vers plus de cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions directement ou indirectement liés à l'eau ;
- ✓ optimiser les moyens dédiés à la sensibilisation et à la communication.

### **Le programme d'action proposé se présente ainsi :**

- 1. La constitution d'un ou plusieurs réseaux d'acteurs porteurs d'actions de sensibilisation et d'un ou plusieurs réseaux d'acteurs communicants ;**
- 2. La mise en place et l'animation d'un atelier d'échanges départemental "sensibilisation et mobilisation des acteurs sur la gestion de l'eau".**

Cet atelier sera chargé avec l'appui de la cellule animation du SDE de :

- ✓ réaliser un état des lieux des pratiques de sensibilisation et de communication dans le domaine de l'eau sur le département de la Vienne (sujets abordés, publics ciblés, vecteurs et outils de sensibilisation) ;
- ✓ évaluer ces pratiques afin de faire ressortir les bénéfices, les freins voire les manques qui pourraient expliquer certaines incompréhensions ou faibles adhésions sur des projets liés à l'eau ;
- ✓ proposer une stratégie opérationnelle départementale de sensibilisation et de mobilisation des acteurs sur la gestion de l'eau et de proposer des actions au regard de cette stratégie (une des pistes de travail pourrait être, pour sensibiliser les élus locaux, de co-organiser une ou plusieurs actions avec l'association des maires de la Vienne). Cette stratégie opérationnelle sera cohérente avec les stratégies opérationnelles thématiques ;
- ✓ proposer une stratégie de communication SDE (cette stratégie s'attachera soit à mobiliser des vecteurs de communication existants (liés ou non à la gestion de l'eau) et adaptés à des publics cibles soit à créer des





## Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne

Schéma Départemental du Grand Cycle de l'Eau – rapport de phases 3 et 4 – version finale

supports adaptés s'ils n'existent pas). Cette stratégie visera l'efficacité des actions et l'optimisation des dépenses publiques.

- ✓ d'évaluer et proposer des évolutions du programme d'actions du SDE en fonction des résultats obtenus.

### 3. La validation et la mise en œuvre de ce programme d'action SDE. Ces actions pourront selon les cas relever des programmes d'actions territoriaux, ou de l'animation SDE.

#### MISE EN OEUVRE

<u>ZONE D'ACTION</u>	
L'ensemble du territoire départemental est concerné	
<u>MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE</u>	<u>PARTENAIRES POTENTIELS</u>
Cellule d'animation du SDE	acteurs de l'eau et collectivités territoriales

Les moyens mis en œuvre sont traités de manière globale dans la fiche action 5.6 « animation et suivi du SDE ». L'ambition des actions de l'objectif 5 est directement liée au dimensionnement de l'animation du SDE.

#### SUIVI DE L'ACTION

<u>INDICATEURS DE SUIVI</u>	<u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• lancement et activité de l'atelier d'échanges</li> <li>• réalisation d'un état des lieux pratiques de sensibilisation et de communication</li> <li>• élaboration d'une stratégie opérationnelle de sensibilisation</li> <li>• élaboration d'une stratégie de communication SDE</li> </ul>	
<u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u>	<u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u>
Tous les ans	A définir





Schéma Départemental	<b>OBJECTIF 5 : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS ET LES MOYENS NECESSAIRES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS D'INTERET GENERAL PROPOSES DANS LE SDE</b>	
	<b>Fiche action GCE 5.4 : Apporter un soutien en ingénierie à l'échelle départementale par le Conseil Départemental</b>	
	<i>Création : 12 juin 2018</i>	<i>Révision :</i>

Compte tenu des premières conclusions du SDE et malgré des budgets de plus en plus contraints, le Département de la Vienne a souhaité dès 2017 apporter sa contribution au schéma départemental de l'eau de la Vienne. Ainsi, 20 actions réparties sur l'ensemble du Grand Cycle de l'eau ont été définies selon 4 types d'intervention :

- la mobilisation politique du Département ;
- l'appui financier, en particulier sur les travaux et études (programme ACTIV) ;
- **l'ingénierie et l'assistance technique départementales** ;
- La maîtrise d'ouvrage départementale dans le cadre de ses propres compétences.

## CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

### Les enjeux et objectifs

- Faciliter la mise en œuvre des actions du SDE en soutenant les différentes maîtrises d'ouvrages d'un point de vue technique, administratif et financier ;
- Apporter un soutien technique et réaliser des études départementales ;
- Compte tenu des évolutions institutionnelles en cours, il est préconisé que le soutien en ingénierie soit conforté en tenant compte de l'existant et en le complétant si besoin.

### Le programme d'action proposé se décline ainsi :

#### 1. L'animation pour la mise en œuvre et le suivi du SDE: une cellule d'animation SDE

Le Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne aboutit à l'élaboration de 3 schémas départementaux thématiques (*AEP, Assainissement, Milieux Aquatiques*) et 1 sur le grand cycle de l'eau qu'il faudra mettre en œuvre au cours des prochaines années. Le Département devra jouer un rôle dans le **suivi et l'animation de la mise en œuvre de ces schémas départementaux**, notamment pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques face aux pollutions diffuses. Le pilotage efficient des différentes politiques départementales (*foncier, agriculture, environnement*), doit conduire à la mise en œuvre d'actions fédératrices des acteurs locaux pour pérenniser les différents usages de l'eau.

#### 2. Le soutien en ingénierie :

- **Pour les milieux aquatiques :**
  - **Un soutien de premier niveau : répondre aux sollicitations des différents acteurs de l'eau sur les thématiques de l'eau et les accompagner en les mettant en relation avec les organismes compétents sur le territoire**
  - **Une ingénierie renforcée sur les territoires à enjeux et dont l'assistance technique locale n'est pas suffisante pour mettre en œuvre des actions**

Avec l'arrivée des nouvelles compétences liées à la GEMAPI et la montée en puissance des politiques portées par les syndicats de bassins, il sera certainement difficile pour les techniciens de rivière en place d'assurer pleinement l'ensemble des missions à venir en termes d'expertise. Si ces compétences renvoient à des expertises à la fois diverses et pointues, elles ne seront certainement pas mobilisées ou utilisées à hauteur d'un ETP à l'échelle de chaque contrat territorial. Certaines actions gagneraient donc potentiellement à être centralisées à une échelle supérieure et à profiter à l'ensemble des collectivités, notamment en ce qui concerne les tâches administratives (demandes de subventions, ...) où la réalisation d'étude à l'échelle départementale.



- **Pour l'assainissement et l'eau potable** : les services départementaux, notamment au travers du pôle « eau et biodiversité », accompagnent historiquement les collectivités dans leur projet d'assainissement et d'eau potable, notamment dans le cadre des programmes d'aides à l'investissement du Conseil Départemental.

## MISE EN OEUVRE

<u>ZONE D'ACTION</u>	
L'ensemble du territoire départemental est concerné	
<u>MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE</u>	<u>PARTENAIRES POTENTIELS</u>
Département de la Vienne	Acteurs de l'eau et collectivités territoriales, Cellule d'animation du SDE

Les moyens mis en œuvre sont traités de manière globale dans la fiche action 5.6 « animation et suivi du SDE ». L'ambition des actions de l'objectif 5 est directement liée au dimensionnement de l'animation du SDE.

## SUIVI DE L'ACTION

<u>INDICATEURS DE SUIVI</u>	<u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de dossiers traités</li></ul>	
<u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u>	<u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u>
Tous les ans	A définir



Schéma Départemental	<b>OBJECTIF 5 : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS ET LES MOYENS NECESSAIRES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS D'INTERET GENERAL PROPOSES DANS LE SDE</b>	
	<b>Fiche action GCE 5.5 : Mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions</b>	
	<i>Création : 12 juin 2018</i>	<i>Révision :</i>

## CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Mieux gérer l'eau est un véritable enjeu économique aussi bien pour les citoyens, les collectivités que les acteurs économiques (entreprises, ...). Les actions réalisées sur le grand cycle de l'eau sont d'intérêt général. **Au-delà des gains écologiques, il y a des bénéfices économiques et patrimoniaux à moyen et long termes qui justifient les investissements à court terme engagés par les établissements publics et les collectivités territoriales, notamment sur les milieux aquatiques. Les analyses économiques considèrent que sur le long terme, les bénéfices sont supérieurs aux dépenses initialement engagées.**

La détérioration de la qualité de l'eau peut avoir un effet limitant sur le développement économique local et remettre en question la pérennité de certains usages. En effet, les investissements nécessaires à sa restauration sont généralement supérieurs aux dispositions de prévention.

**Le SDE souligne l'importance de sensibiliser et communiquer sur les intérêts d'investir sur l'ensemble du grand cycle de l'Eau et de prioriser nos actions. Aussi, il est recommandé que les enjeux socio-économiques du grand cycle de l'eau soient pris en compte, autant que faire se peut, dans l'élaboration des projets locaux et que cette thématique soit intégrée à part entière dans la stratégie de communication et de sensibilisation. La sensibilisation des élus leur permettrait également de prendre conscience de la nécessité d'avoir des programmes d'actions plus ambitieux sur certaines thématiques (*milieux aquatiques, pollutions diffuses, ...*) et donc la nécessité de mettre en adéquation l'ambition nécessaire, la priorisation inter-thématiques dans le cadre de la gestion par bassin versant et les capacités d'autofinancement (Cf. Action GCE – 5.1 : *Sensibiliser, communiquer, mobiliser les élus, les acteurs et le grand public dans la promotion de l'intérêt général*).**

La phase 2 de « définition des scénarios et d'identification des priorités d'actions » du SDE a permis de dimensionner un coût de l'ensemble des actions du SDE à hauteur de 783 millions d'euros (renouvellement du patrimoine eau potable et assainissement compris). Toutefois, l'exercice d'évaluation du coût des scénarios comportait de nombreuses limites car il se basait sur un scénario réglementaire et maximal de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et ne préjugait pas des capacités d'autofinancement des collectivités, des acteurs, des particuliers et des possibilités de subventions.

Aussi, des ateliers d'échanges réalisés avec les principaux maîtres d'ouvrages eau potable et assainissement au cours de la présente phase 3 « programme d'actions » ont permis de dimensionner un programme d'actions réaliste et ambitieux sur 10 ans pour les schémas départementaux eau potable et assainissement, en tenant compte de leur Programme Pluriannuel d'Investissement et des évolutions du prix de l'eau. Si certains maîtres d'ouvrages ont d'ores et déjà engagés des réflexions sur l'évolution du prix de l'eau potable, **un équilibre financier reste à construire pour maintenir les performances du service public et de définir un prix de l'eau, qui soit acceptable pour l'utilisateur, et adapté aux enjeux de demain.** Par ailleurs, l'absence de schémas directeurs sur certains territoires du Département ne permet pas d'avoir une vision plus fine des besoins en investissements. Toutefois, le SDE permet d'estimer les actions prioritaires à mener.

Compte tenu des évolutions institutionnelles en cours et de l'application des prises de compétences de la GEMAPI, ce travail n'a pu être réalisé pour les milieux aquatiques. Les coûts définis dans le SDE sont ceux permettant le retour au bon état écologique des masses d'eau superficielles selon les priorisations des SDAGE et du Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (déclinaison du programme de mesures), sans tenir compte des capacités financières des collectivités qui évolueront dans un avenir immédiat. A noter que cette analyse ne préjuge en rien la décision de mettre en place une taxe GEMAPI, qui est un choix du ressort de l'EPCI en charge de cette compétence. Elle a pour simple vocation d'apporter un éclairage aux élus des EPCI et juger de la faisabilité d'engager l'ensemble des actions identifiées dans le schéma départemental des milieux aquatiques dans les 10 prochaines années.



Les réflexions conduites dans le cadre de la phase 3 du SDE et la réévaluation financière afin de dimensionner un programme d'actions réaliste et ambitieux aboutissent à **un programme d'actions sur 10 ans, à hauteur de 556 millions d'euros (coût brut de 129€/an/habitant) répartis de la manière suivante :**

- **environ 183 millions € pour le schéma départemental d'alimentation en eau potable (soit 33% du SDE et un coût brut par habitant de 43 € par an) :** 79 M€ ont donc été reportés, pour des actions jugées moins prioritaires (46% des travaux de renouvellements des canalisations et branchements, 43% des actions de renouvellement des autres ouvrages, 47% des actions de lutte contre le CVM) ;
- **environ 185 millions € pour le schéma départemental d'assainissement (soit 33% du SDE et un coût brut par habitant de 43 € par an) :** 146 M€ ont donc été reportés, pour des actions jugées moins prioritaires (53 % des besoins en renouvellement de structures pour l'assainissement collectif, 85% des actions de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif non conformes ou absents) ;
- **environ 187 millions € pour le schéma départemental milieux aquatiques (33% du SDE et un coût brut par habitant de 43 € par an)** dont 93 millions € pour les actions spécifiques à la GEMAPI et 20 millions d'euros pour la reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle des bassins versants les plus sensibles aux pollutions diffuses).

Sur la durée du SDE (2018-2027), il existe des incertitudes sur les modalités de financements des partenaires historiques des acteurs de l'eau :

- Le Conseil Départemental a voté un programme d'aide 2017-2021 ACTIV' en tenant compte des priorités du SDE ;
- Les Agences de l'eau élaborent leur 11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024 ;
- La Région Nouvelle-Aquitaine élabore sa stratégie régionale de l'eau (adoptée en juin 2018) ;
- Les fonds européens pourraient évoluer.

### Les enjeux et objectifs

- ✓ L'évaluation financière des actions pour répondre collectivement à l'atteinte des objectifs d'intérêt général indique le niveau de mobilisation et la nécessité d'une réelle prise de conscience collective.
- ✓ Dans un contexte de réduction globale des capacités financières et de diminution des moyens en termes d'ingénierie publique qui nécessite une montée en compétences techniques des collectivités et l'organisation de l'ingénierie publique du département, la mobilisation de moyens humains et financiers sera incontournable pour mettre en œuvre et suivre la mise en œuvre du SDE. Un ajustement sera nécessaire compte tenu :
  - des capacités de financement des maîtres d'ouvrages publics au regard des objectifs d'intérêt général à atteindre ;
  - des budgets affectés et ressources mobilisées pour abonder ces budgets ;
  - des moyens aux stratégies opérationnelles et non plus uniquement les programmes d'actions aux moyens disponibles.
- ✓ Le prix de l'eau actuel doit intégrer les besoins financiers en termes de préservation et de reconquête de la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques avec toutes les questions de solidarité et de responsabilité que cela suggère. Les synthèses produites dans les différents rapports thématiques du SDE et lors des différents ateliers d'échanges doivent accompagner ces réflexions.

### Le programme d'action proposé se présente ainsi :

- ✓ Mise en place d'une action forte du SDE pour la sensibilisation à la gestion de l'eau afin de faire partager par les élus locaux et les usagers la nécessité d'investir sur l'ensemble du grand cycle de l'eau et de prioriser nos actions.
- ✓ Mise en place et animation par la cellule d'animation du SDE d'un atelier d'échanges sur les financements de la gestion de l'eau (en lien avec l'atelier stratégies opérationnelles)
  - Analyser les capacités d'autofinancement réelles des maîtres d'ouvrages ;
  - Poursuivre les réflexions sur les prix de l'eau potable et de l'assainissement pour maintenir les performances du service public et définir un prix de l'eau qui soit acceptable pour l'utilisateur, et adapté aux enjeux de demain ;
  - Engager au sein des EPCI des réflexions pour la mise en œuvre d'une éventuelle taxe GEMAPI ;
- ✓ Mobiliser progressivement les moyens humains et financiers pour faire face aux enjeux de demain.



## MISE EN OEUVRE

<u>ZONE D'ACTION</u>	
L'ensemble du territoire départemental est concerné	
<u>MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE</u>	<u>PARTENAIRES POTENTIELS</u>
Cellule d'animation du SDE	acteurs de l'eau et collectivités territoriales

Les moyens mis en œuvre sont traités de manière globale dans la fiche action 5.6 « animation et suivi du SDE ». L'ambition des actions de l'objectif 5 est directement liée au dimensionnement de l'animation du SDE.

## SUIVI DE L'ACTION

<u>INDICATEURS DE SUIVI</u>	<u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u>
<u>Indicateurs de moyen :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'atelier d'échanges</li><li>• Nombre d'ateliers d'échanges</li></ul>	
<u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u>	<u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u>
Tous les ans	A définir



Schéma Départemental  GRAND CYCLE DE L'EAU	<b>OBJECTIF 5 : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS ET LES MOYENS NECESSAIRES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS D'INTERET GENERAL PROPOSES DANS LE SDE</b>	
	<b>Fiche action GCE 5.6 : Animer et suivre les actions du SDE</b>	
	<i>Création : 05 juin 2018</i>	<i>Révision :</i>

## CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs acteurs contribuent déjà aujourd'hui à la mise en œuvre d'actions sur le département :

- Des maîtres d'ouvrages réalisent des programmes d'actions ;
- Les EPTB apportent un accompagnement sous forme d'animation. Les structures porteuses de SAGE définissent les stratégies de bassin versant ;
- La DDT anime des instances départementales liées au portage des politiques publiques, à la mise en œuvre de la réglementation et mobilisent les acteurs autour des actions prioritaires du PAOT ;
- Les agences de l'eau accompagnent financièrement les maîtres d'ouvrages conformément à leur programme et mobilisent les acteurs autour du programme de mesures des SDAGE et du PAOT ;
- Le Département de la Vienne contribue directement à travers sa politique de l'eau votée en février 2017, à 20 actions sur 4 thématiques (eau potable, assainissement, milieux aquatiques et suivi du SDE).

Toutefois, le diagnostic du SDE a fait état de ressources et de milieux aquatiques dégradés et 5 objectifs ont été retenus :

- Reconquérir et préserver la qualité des eaux ;
- Assurer l'équilibre entre les besoins et les ressources naturelles ;
- Garantir en priorité la santé publique et pérenniser les usages ;
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques ;
- Mettre en place les conditions et les moyens de mise en œuvre nécessaires à l'atteinte des objectifs d'intérêt général proposés dans le SDE (6 fiches actions).

Concernant l'objectif « mettre en place les conditions et les moyens de mise en œuvre nécessaires à l'atteinte des objectifs d'intérêt général proposés dans le SDE », le contenu des 6 fiches actions transversales repose sur la capacité à animer et suivre les actions du SDE.

### Les enjeux et objectifs

#### Enjeux :

- ✓ **Maintien de la dynamique d'échanges entre les acteurs de l'eau initiée lors de l'élaboration du SDE ;**
- ✓ **Mise en œuvre des actions du SDE dans une optique d'amélioration continue ;**
- ✓ **Cohérence d'ensemble des actions dans le temps et l'espace et entre le petit cycle de l'eau et le grand cycle de l'eau.**

#### Objectifs :

- **Mettre en œuvre une animation et un suivi du SDE afin d'atteindre les objectifs d'intérêt général définis dans les différents schémas directeurs ;**
- **Suivre la mise en œuvre des actions du SDE, actualiser les actions, orienter les actions en fonction des bilans, adapter les moyens et réfléchir à un éventuel observatoire intégrateur des indicateurs de suivi de résultats ;**
- **Mobiliser les membres du COTECH pour un portage politique du programme d'actions du SDE par leurs structures respectives ;**
- **Accompagner les acteurs du territoire en partenariat et en cohérence avec les animateurs des démarches territoriales (en lien avec l'eau).**



### En quoi consiste l'animation du SDE ?

- ✓ Communiquer auprès des élus locaux, des usagers et du grand public et faire partager les objectifs et les priorités d'actions du SDE ;
- ✓ Mobiliser les maîtres d'ouvrages pour faire émerger les programmes d'actions correspondant au niveau d'ambition du SDE ;
- ✓ Accompagner collectivement les maîtres d'ouvrages pour permettre les échanges, l'innovation, le partage, ...
- ✓ Favoriser la coordination des actions des différents maîtres d'ouvrage sur les différentes thématiques.

### En quoi consiste le suivi du SDE ?

Comme pour toute politique publique, il apparaît nécessaire de suivre les actions du SDE et d'évaluer leurs impacts via les différents indicateurs de réalisation et de connaissance. A titre indicatif, en phase d'élaboration et pour chaque action définie dans le cadre du SDE, des indicateurs de mise en œuvre et de suivi ont été proposés.

Toutefois, en fonction du niveau d'ambition envisagé, il s'agira, pour chaque fiche action, en phase de mise en œuvre du SDE de :

- Préciser avec les maîtres d'ouvrages et partenaires associés les objectifs de suivi recherchés et les indicateurs de suivi et de résultats à mettre en place ainsi que leur cohérence en cas de sources différentes ;
- Définir les supports de valorisation des indicateurs de suivi du SDE et le mode de valorisation des indicateurs ou groupes d'indicateurs (analyse et restitution qualitative) ;
- Vérifier la pertinence des indicateurs retenus ;
- Evaluer l'accessibilité des indicateurs proposés auprès des fournisseurs en veillant à ne pas créer de charge de travail nouvelle ;
- Préciser les procédures de collecte (avec conventionnements entre acteurs si nécessaire) et d'analyse de ces indicateurs (rôle de chacun).

Ce travail sera initié dans le cadre d'un atelier d'échanges dédié. Dans un souci d'optimisation, l'élaboration de ce suivi tiendra compte des autres suivis existants et en particulier celui de l'ARBNA, des services de l'Etat et des EPTB ou structures porteuses de SAGE.

### **La mise en œuvre et le suivi du SDE seront assurés dans le cadre suivant :**

- **une cellule d'animation**
  - **sa composition**
    - un animateur SDE pris en charge par le Département de la Vienne travaillant à temps plein au service de la cellule animation ;
    - un agent DDT à 25%.
  - **son rôle**
    - piloter techniquement le SDE ;
    - assurer le secrétariat ;
    - animer le COTECH ;
    - animer le comité directeur du SDE ;
    - animer les ateliers d'échanges SDE et valoriser les réflexions issues de ces ateliers ;
    - suivre la mise en œuvre du SDE en pilotant le réseau de suivi du SDE ;
    - accompagner le portage politique du SDE par le Département, les services de l'Etat et les membres du COTECH ;
    - assurer la communication relative à la mise en œuvre du SDE ;
    - mobiliser tous les partenaires des politiques de l'eau (SAGE, EPTB, AELB, Etat...) pour accompagner les acteurs des territoires dans la prise en compte des enjeux eau du département ;
    - porter et mettre en œuvre des actions transversales du SDE (programme de sensibilisation, études particulières) confiées à des prestataires extérieurs.
  - **Un budget dédié SDE**
    - Poste d'animateur ;
    - Actions d'animation du SDE (programme de sensibilisation, études particulières).

Cette cellule est co-pilotée par la DDT et le Département.





- **un COTECH SDE (réunion bimensuelle)**

- 1. sa composition**

- Département ;
- DDT ;
- ARS ;
- Agences de l'eau (Loire-Bretagne et Adour-Garonne) ;
- EPTB Vienne : structure porteuse des SAGE Vienne et Clain et de la démarche du SAGE sur les bassins de la Creuse et de la Gartempe ;
- Structure porteuse du SAGE Thouet ;
- EPTB Charente : structure porteuse du SAGE Charente ;

- 2. son rôle**

- Définit et suit la feuille de route de la cellule d'animation ;
- Rend compte de la mise en œuvre du SDE au comité directeur ;
- Participe à l'animation des ateliers d'échanges ;
- Valide et valorise les réflexions issues de ces ateliers et propose au comité directeur du SDE et aux acteurs des éléments d'amélioration continue du SDE ;
- Finalise les étapes importantes de suivi du SDE.

Ce comité est co-piloté par la DDT et le Département.

- **un atelier d'échanges « suivi du SDE »**

- **sa composition :**

- Membres du COTECH ;
- Porteurs d'actions ;
- Acteurs de l'eau ;

- **son rôle :**

- Définit un scénario d'échanges de données avec des conventionnements éventuels ;
- Construit un tableau de bord d'indicateurs de suivi à partir de ceux proposés dans les différents schémas directeurs en partenariat avec les acteurs de l'eau volontaire ;
- Elabore un scénario de communication du SDE (outil, cibles, ...).

Cet atelier est co-piloté par la DDT et le Département et est animé par la cellule d'animation du SDE.



**MISE EN OEUVRE**

**ZONE D'ACTION**

L'ensemble du territoire départemental est concerné.

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE**

Département : animation générale (1 ETP)  
DDT : co-pilotage et animation générale (0,25 ETP)  
ARS, Agences de l'eau, SAGE : animation des différentes instances du SDE

**PARTENAIRES POTENTIELS**

Acteurs de l'eau : porteurs d'actions, associations, fédérations, chambres consulaires

**COUT DE L'ACTION SUR 10 ANS**

Le coût de l'action sur 10 ans est de 730 000 €. Ce chiffre comprend :

- **Cellule d'animation : 1,25 ETP niveau ingénieur et frais généraux.**
- **Animation et suivi du SDE : participation des agents des différents organismes composant le COTECH, faisant partie de leur mission propre.**

**POINTS DE VIGILANCE**

- L'investissement pour la mise en place d'un suivi avec un outil de communication n'est pas chiffré. Il dépendra du niveau d'ambition du scénario d'échanges de données et de communication qui découlera du comité « suivi du SDE ».
- L'animation générale devra être portée par un organisme unique à l'échelle départementale pour être légitime sur l'ensemble du territoire mais aussi pour bénéficier de financement (AELB, ...).

**ECHancier PREVISIONNEL**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté
73 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €	-

**SUIVI DE L'ACTION**

**INDICATEURS DE SUIVI**

Indicateurs de moyen :

- Poste d'animateur

**CARTOGRAPHIE ASSOCIEE**

**FREQUENCE DE MISE A JOUR**

Tous les ans

**METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS**

A définir